



*Institute for
Research on
Public Policy*

*Institut de
recherche
en politiques
publiques*

Pour diffusion immédiate
Le mercredi 20 novembre 2002

COMMUNIQUÉ

Une déclaration des droits des patients parmi les principales réformes proposées pour désengorger les listes d'attente

Montréal – L'adoption d'une déclaration des droits des patients, qui répondrait aux inquiétudes de la population quant aux délais d'attente, contribuerait à rétablir sa confiance dans le système de santé, soutiennent Colleen M. Flood et Tracey Epps dans leur étude publiée aujourd'hui par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP). Selon les auteures, il faut des mesures incitatives pour encourager le respect des normes dans un régime public de santé.

Une version préliminaire de cette étude, intitulée « A Patients' Bill of Rights: A Cure for Canadians' Concerns About Medicare? », a été présentée en 2001 dans le cadre de la deuxième Journée annuelle du droit de la santé, organisée par le groupe du droit de la santé de la faculté de droit de l'université de Toronto.

Comme le précisent les auteures, « à défaut de trouver une solution globale au problème des listes d'attente, il y aura des conséquences néfastes pour les personnes en attente de soins et pour la pérennité du régime canadien d'assurance-maladie ». En effet, l'incapacité apparente du système de santé à offrir des soins dans des délais raisonnables procure de solides arguments aux partisans d'un système à deux vitesses.

Après avoir examiné la situation au Québec, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Angleterre, en Espagne, en Suède et en Italie, les auteures préconisent l'adoption d'une déclaration canadienne des droits des patients qui comprendrait un droit inaliénable à la santé, notamment dans le but de réduire les listes et le temps d'attente. Il s'agit en l'occurrence d'imposer certaines obligations aux instances de financement et aux gestionnaires des soins de santé, de façon à garantir la prestation diligente des soins. Ainsi, une telle déclaration pourrait fixer une période d'attente maximale pour divers genres de traitement, par exemple six mois pour une chirurgie électorale non urgente comme une opération à la hanche.

Les auteures précisent toutefois qu'une telle déclaration ne saurait en aucun cas constituer une solution définitive aux problèmes de l'assurance-maladie. Il faudra envisager d'autres réformes du régime pour atteindre les objectifs de réduction et d'élimination des listes d'attente.

Les auteurs recommandent ainsi de confier à un commissaire ou à un protecteur du citoyen indépendant la tâche d'enquêter sur les plaintes relatives aux problèmes d'accès et de délais soulevés tant par le régime public de santé que par les services privés (assureurs privés, soins à domicile, médicaments d'ordonnance, maisons de retraite, etc.). Il produirait aussi un rapport annuel sur les progrès accomplis en la matière par les autorités de santé ou les ministères provinciaux de la Santé.

En complément, on pourrait envisager des incitations financières destinées à encourager les autorités de santé à mieux performer en termes de rapidité de traitement, en permettant par

exemple à des patients en attente depuis plus longtemps que ne le prévoient les délais maximaux d'être traités dans une autre ville ou une autre région (comme c'est le cas en Angleterre, en Espagne et en Italie), ou de choisir leur propre hôpital (comme en Suède).

Colleen M. Flood est professeure adjointe à l'université de Toronto et elle est membre du groupe du droit de la santé. Tracey Epps travaille actuellement en droit de la santé auprès de la division Business Consulting Services de la firme IBM à Toronto.

« A Patients' Bill of Rights: A Cure for Canadians' Concerns About Medicare? » est le plus récent cahier *Enjeux publics* publié par l'IRPP dans le cadre de sa série sur la santé. On peut se le procurer dès maintenant en format Adobe (.pdf) sur le site Web de l'Institut : <http://www.irpp.org>.

Deux autres études, récemment publiées dans le cadre de cette série, sont également disponibles sur le site Web de l'IRPP :

- « L'intégralité dans le système public de santé : obstacle à un redressement véritable », Claude E. Forget, *Enjeux publics*, octobre 2002.
- « What Is the Best Public-Private Model for Canadian Health Care? », Kieke G.H. Okma, *Enjeux publics*, mai 2002.

Pour d'autres précisions ou pour obtenir une entrevue avec les auteures, prière de communiquer avec l'IRPP.

Veillez noter que vous pouvez maintenant recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique – pour ce faire, rendez-vous à la « Salle des nouvelles » sur notre site Web.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

-30-

Renseignements :
Sáng Tran-Quang
Agente de liaisons médias
IRPP

(514) 985-2461 poste 324
stranquang@irpp.org
www.irpp.org